



Politique ESG et gestion du risque de durabilité

L'intégration de critères extra-financiers prend une place croissante dans la gestion d'actifs, portée par l'intérêt des investisseurs et des pouvoirs publics pour les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance. Myria Asset Management est une société de gestion créée en 2014 par l'Union financière de France pour permettre à ses clients d'investir dans des OPCVM gérés aussi bien par l'équipe de gestion interne, mais aussi par des sociétés de gestion externes partenaires.

Fort de son développement, Myria Asset Management a souhaité en 2020 accompagner son actionnaire et principal réseau de distribution UFF dans son souci d'innover et de proposer à ses clients des fonds qui utilisent des critères extra-financiers en plus des critères financiers classiques dans la sélection des valeurs en portefeuille. Ainsi, Myria Asset Management a décidé, en 2021, à son tour d'intégrer à son analyse financière classique une composante extra-financière sur les piliers que sont la (G)ouvernance des entreprises, les aspects (S)ociétaux et la prise en considération des enjeux (E)nvironnementaux.

De surcroît, Myria Asset Management ayant de nombreux fonds de fonds en gestion, nous avons également décidé, lorsque cela est possible, de privilégier les supports d'investissement prenant en considération l'ensemble des critères E, S et G. Notre souci d'investisseurs de long terme est d'offrir à nos clients une performance, mais en intégrant l'ensemble des risques et des enjeux auxquels sont confrontés les entreprises et les gouvernements.

A cet effet, Myria AM a décidé de formaliser, systématiser et documenter l'intégration des critères Environnementales, Sociales et de Gouvernance dans son processus d'analyse et de sélectivité des titres.

Ce document détaille la prise en compte des critères ESG (Environnement, Social, Gouvernance) dans la politique d'investissement de Myria AM. Cette charte répond aux prescriptions de l'article D 533-16-1 du Code Monétaire et financier.

1. Objectifs de notre démarche

Notre approche générale en faveur de l'investissement ESG repose sur la conviction qu'une intégration des problématiques environnementales, sociales et de gouvernance dans les analyses d'investissement et les processus de décision peut générer des bénéfices pour les clients et la société.

La société de gestion a fait le choix, dans un premier temps, de se faire accompagner par des acteurs reconnus de la place financière en matière d'investissement socialement responsable au travers de délégations de gestion ou de fonds nourriciers de fonds maîtres prenant en compte des critères extra-financiers.

En 2021 et dans le prolongement de son engagement en matière d'investissement responsable, Myria AM a fait évoluer sa gestion Actions en prenant en compte de manière systématique des critères ESG (Environnement, Social et de Gouvernance) dans ses processus d'analyse et de décision d'investissement.

Ainsi, Myria AM a franchi une étape supplémentaire avec la formalisation de sa démarche ESG dont l'objectif est :

- D'améliorer la transparence de ses pratiques
- D'enrichir et d'élargir ses analyses sur les entreprises en portefeuille,
- De trouver de nouvelles opportunités de performance,
- De répondre aux préoccupations de ses clients pour une finance durable

En 2025, Myria Asset Management a décidé de changer de fournisseur de données ESG pour se tourner vers une agence de notation ESG reconnue sur le marché, Sustainalytics, filiale de Morningstar.

Dès le 1er janvier 2026, la nouvelle méthodologie s'appuie donc sur la recherche de Morningstar Sustainalytics.

-

2. Prise en compte des critères ESG dans nos décisions d'investissement

Conscient de la nécessité de lutter contre le réchauffement climatique, nous nous efforçons à prendre en compte les enjeux climatiques comme partie intégrante de notre politique d'investissement responsable, conjointement à l'intégration des critères ESG dans notre stratégie d'investissement.

2.1 Exclusions pratiquées

2.1.1 Les armes controversées

Myria AM s'est engagée à exclure tout investissement direct en actions ou en obligations dans les entreprises impliquées dans les armes controversées (hors armes nucléaires).

Notre définition des armes controversées recouvre les armes suivantes :

- Armes à sous-munitions et mines antipersonnel au sens de la convention d'Ottawa (1997) et d'Oslo (2008) ;
- Armes biologiques et chimiques
- Armes incendiaires (phosphore blanc)
- Armes à laser aveuglantes,
- Armes à éclats non localisables

Myria AM estime qu'une société est impliquée dans la production, la commercialisation ou le stockage d'armes controversées quand elle :

- Produit, commercialise ou stocke des armes controversées ou des composants spécifiquement conçus pour ces armes et représentant un élément constitutif essentiel pour leur fonctionnement.

- Fournit une assistance, des technologies ou des services essentiels et dédiés pour ces armes tels que la logistique ou le transport.

2.1.2 Charbon

Consciente de ces enjeux, Myria AM s'efforce à prendre en compte les enjeux climatiques comme partie intégrante de la politique d'investissement responsable et a décidé de limiter ses investissements dans les entreprises dont l'activité dépend fortement de l'industrie houillère, celle-ci constituant une source d'énergie fortement carbonée, sauf à ce qu'elles puissent justifier d'une démarche d'alignement sur une trajectoire « Well-below 2°C » validée par l'initiative « Science-based Target ».

Myria AM a mis en place l'approche suivante, conformément aux recommandations de l'AFG :

Pour les entreprises minières :

- les entreprises dont plus de 25 % des revenus sont issus de l'extraction de charbon thermique sont strictement exclues,
- les entreprises qui réalisent 25 % de leurs revenus dans l'extraction de charbon thermique sont exclues

Pour les entreprises qui produisent de l'énergie :

- les entreprises dont plus de 30% des revenus proviennent de la production d'énergie générée par le charbon sont strictement exclues,
- les entreprises qui réalisent 30% de leurs revenus dans la production d'énergie générée par le charbon sont exclues.

2.2 **Approche ESG de Myria AM**

Pour les fonds ESG gérés en direct par Myria AM, l'intégration des considérations ESG intervient à chaque étape du processus d'investissement. Les gérants appliquent des critères financiers et extra-financiers dans la sélection des valeurs au sein du portefeuille. Ceci nous permet d'identifier les entreprises qui agissent sur les risques ESG et savent les transformer en opportunités afin d'assurer la pérennité et la viabilité de leur modèle économique. De la sorte, Myria AM ne cible que les valeurs qui se démarquent non seulement par leur valorisation attractive mais également par leur comportement responsable pour un meilleur ajustement au risque. La part des émetteurs analysés ESG dans le portefeuille est durablement supérieure à 90%.

Ces éléments combinés permettent d'apprécier la pérennité de la société concernée, qui est affinée par des données d'ordre environnemental, social et de gouvernance (ESG) et leurs impacts en termes de risque de liquidité, de risque réglementaire ou encore de risque de litige.

2.2.1 Critères ESG pris en compte

L'évaluation des risques ESG repose désormais sur la méthodologie officielle de Morningstar Sustainalytics.

Méthode de MorningStar Sustainalytics pour mesurer le risque que les facteurs ESG font peser sur la valeur économique d'une entreprise. :

- Evaluation déterminant l'exposition à chaque enjeu ESG important au niveau du sous-secteur,
- En analysant le contexte, MorningStar Sustainalytics identifie les aspects des risques d'une entreprise qui peuvent être gérés efficacement grâce à des programmes et des politiques ESG dédiés,
- Conscients des défis propres à chaque secteur, MorningStar Sustainalytics identifie et élimine les éléments de risque intrinsèquement ingérables pour certaines entreprises. Par exemple, les défis liés aux émissions de carbone d'une compagnie pétrolière sont traités séparément.
- L'évaluation du segment de risque contrôlable d'une entreprise se reflète dans ses politiques, ses programmes, ses pratiques et ses mesures de performance quantitatives, offrant ainsi une compréhension claire de l'efficacité de sa gestion des risques.
- Les controverses influent sur la note de gestion de l'entreprise, révélant des failles potentielles dans les programmes et politiques existants.

Pour conclure cette évaluation, la notation des risques ESG d'une entreprise est calculée en agrégeant le risque non couvert pour chaque enjeu ESG important, offrant ainsi une vue d'ensemble complète de son profil de risque ESG.

En résumé, ci-dessous l'évaluation des notations de risque ESG de MorningStar Sustainalytics :

- Les entreprises sont classées en cinq catégories de risque : négligeable, faible, moyen, élevé, sévère, sur une échelle ouverte allant de 0 à plus de 40.
- Les notations de risque ESG évaluent le degré de risques ESG non couverts pouvant affecter la valeur de l'entreprise.
- La méthodologie se concentre sur les enjeux ESG matériels (« Material ESG Issues »), en analysant l'exposition et la gestion de ces enjeux.
- La note reflète le risque non couvert par l'entreprise, avec une échelle ouverte de 0 (pas de risque) à un maximum inférieur à 50 pour 95% des cas.
- La notation permet une comparaison directe entre industries et entreprises, indépendamment de leur secteur

Score de risque ESG (ESG Risk Ratings) ;

Score entre 0 – 10 NEGLIGEABLE

Risque ESG quasi inexistant

L'entreprise gère efficacement la quasi-totalité de son exposition ESG. Les politiques, programmes et résultats en matière de durabilité sont exemplaires.

Score entre 10 – 20 FAIBLE

Risque limité

L'entreprise gère bien ses risques ESG matériels. Quelques lacunes mineures subsistent mais ne représentent pas de menace significative pour la valeur à long terme.

Score entre 20 – 30 MOYEN

Risque modéré

Des risques ESG non encore couverts sont présents. Des améliorations sont nécessaires dans au moins un domaine matériel (environnement, social ou gouvernance).

Score 30 – 40 ÉLEVE

Risque important

L'entreprise est exposée à des risques ESG significatifs insuffisamment couverts. Cela peut avoir un impact matériel sur la performance financière ou la réputation.

Score 40+ SEVERE

Risque critique

Très peu d'entreprises atteignent ce niveau. L'exposition ESG est extrême et très mal gérée, exposant l'entreprise à des risques systémiques ou réglementaires majeurs

3 L'approche best-in-class

L'approche ESG utilisée est *best-in-class*, Myria AM sélectionne des sociétés les mieux notées dans chaque secteur sans exclusion de secteurs. Cette méthode permet de garder la répartition sectorielle de l'indice de référence.

L'approche *best-in class* vise un taux d'exclusion à minima de 20% des sociétés composant l'univers d'investissement des OPC.

Les titres qui ont une note supérieure ou égale à 40 (risque sévère) sont également exclus.

Les entreprises en portefeuille qui ne répondent pas à l'approche systématique ne peuvent pas représenter plus de 10% de la poche actions et doivent être justifiées. Tout dépassement causé par la dégradation de la note d'un émetteur déjà en portefeuille doit être résolu dans un délai de maximum de 3 mois.

3.1. Méthodologie d'analyse et d'évaluation ESG

Myria Asset Management, dans ses fonds gérés en lignes directes, intègre l'analyse ESG aux côtés de l'analyse financière conventionnelle pour identifier les risques de durabilité des émetteurs dans l'univers d'investissement.

Le taux d'analyse extra financière minimal est de 90 % minimum de l'actif net du portefeuille ou du nombre d'émetteurs en portefeuille. Ces sociétés font l'objet d'une analyse non financière, grâce à la méthodologie de Morningstar Sustainalytics. L'application d'une grille de notation ESG via l'attribution d'une note à chaque émetteur sur échelle de 0 (meilleure note) à l'infini (pire note) permet d'exclure 20% des pires émetteurs par secteur.

Il est important de noter qu'un score ESG Morningstar Sustainalytics bas correspond à une société plus vertueuse sur le plan de l'ESG.

L'approche ESG utilisée est « best-in-class », Myria AM sélectionne des sociétés les mieux notées dans chaque secteur sans exclusion de secteurs. Cette méthode permet de garder la répartition sectorielle de l'indice de référence.

L'approche « best-in class » vise un taux d'exclusion à minima de 20% des sociétés composant l'univers d'investissement des OPC.

Les titres qui ont une note supérieure ou égale à 40 (risque sévère) sont également exclus. Les entreprises en portefeuille qui ne répondent pas à l'approche systématique ne peuvent pas représenter plus de 10% de la poche actions et doivent être justifiées. Tout dépassement causé par la dégradation de la note d'un émetteur déjà en portefeuille doit être résolu dans un délai de maximum de 3 mois.

Ainsi, la gestion sélectionne les sociétés et émetteurs ayant la meilleure approche ESG au détriment des émetteurs et sociétés ayant une approche ESG moins bonne en se fondant sur une vision best in class.

3.2 Gestion des risques de durabilité

La stratégie d'investissement vise à éliminer le risque de durabilité. : Un risque en matière de durabilité tel que défini par le Règlement (UE) 2019/2088 (dit « Règlement SFDR ») est un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement.

Les facteurs de durabilité sont les questions environnementales, sociales et de personnel, le respect des droits de l'homme et la lutte contre la corruption et les actes de corruption. Le Fonds est exposé à un large éventail de risques de développement durable qui sont pris en compte d'une part par les critères identifiés au sein de la méthodologie de scoring de Morningstar Sustainalytics et d'autre part par les exclusions pratiquées.

Dans une démarche d'amélioration progressive et de transparence, cette politique peut être amenée à être révisée ou complétée afin de prendre en compte l'évolution de nos objectifs. Cette politique sera revue et approuvée par les dirigeants à minima annuellement. Le respect de la démarche ESG et de gestion des risques de durabilité décrite dans cette Politique est intégré dans le plan de contrôle du RCCI.

Un rapport périodique relatif aux caractéristiques extra-financière est tenue à disposition des investisseurs, notamment dans les reportings mensuels des fonds.

4. Engagement actionnarial et Politique de vote

La société de gestion applique la politique de vote suivante :

A réception des documents (résolutions) dans les délais permettant leur traitement, la procédure de vote est appliquée si, pour une société, la valeur représente plus de 5 % de l'actif net d'un seul portefeuille. Par ailleurs, si la société de gestion détient au travers de ses OPC plus de 3% du capital ou des droits de vote d'une société, la procédure de vote est également appliquée.

Cependant, pour les sociétés françaises du SBF120, Myria AM suit les recommandations de l'AFG et applique cette procédure de vote indépendamment du poids de la ligne dans les portefeuilles.

Les votes sont effectués dans le seul intérêt des porteurs/clients.

De façon générale, un vote négatif est apporté à toute résolution qui restreint le droit de l'actionnaire, altère la gouvernance de l'entreprise ou risque de réduire la valeur du titre, l'efficacité de l'entreprise ou sa capacité bénéficiaire, (notamment : atteinte à l'égalité entre les actionnaires, dispositif anti-opa, dilution trop importante du bénéfice par action, la transparence et la diffusion de l'information, l'impact social et environnemental, la gouvernance de l'entreprise dont jetons de présence abusifs, programme de stock-option excessif, etc.). Au cas par cas, il peut toutefois être dérogé à cette règle générale compte tenu de spécificités particulières à la société concernée ; cette dérogation doit alors être expressément motivée et mentionnée comme telle.

Pour exercer son vote, Myria AM peut également s'appuyer sur la veille opérée par l'AFG en matière d'alertes, qui portent spécifiquement sur le SBF120, sur toute disposition contraire ou affectant les principes énoncés ci-dessus.

Dans le cadre de notre démarche ESG et notamment pour les fonds intégrant des critères extra-financiers, nous renforçons désormais les sujets extra-financiers dans nos échanges avec les émetteurs. Ces dialogues constituent un moyen :

- de bien comprendre les enjeux ESG au niveau de l'entreprise,
- d'enrichir notre analyse ESG et ainsi aider dans la prise de décision d'investissement,
- d'approfondir les risques identifiés,
- de les encourager à améliorer leur pratique extra-financière et leur transparence.

Nous pensons que l'engagement doit passer autant que possible par une démarche constructive de dialogue avec les entreprises, à la fois sur les aspects financiers et extra-financiers. Ces échanges sont des éléments clefs dans la compréhension des enjeux et des pratiques des entreprises, et un moyen de les inciter à s'améliorer continuellement dans une stratégie de long terme. Pour cela, nous pouvons interpeller les entreprises au cours :

- d'un dialogue non ciblé : sur des sujets généraux tels que la mise en œuvre de leur stratégie, leurs objectifs, leur résultat [...]
- d'un dialogue ciblé : à la suite d'une controverse majeure, un constat d'insuffisance de transparence [...]

Myria AM investit uniquement dans des sociétés cotées. Celles-ci sont coutumières du dialogue et de la transparence avec les investisseurs, non seulement au travers de leur communication périodique réglementée et de la tenue des assemblées générales, mais également à l'occasion d'événements tels que des réunions d'analystes, ou des salons professionnels dédiés à la rencontre avec les investisseurs.

L'équipe de gestion de Myria AM échange fréquemment avec les dirigeants des sociétés dans lesquelles elle a investi. Ces entretiens visent à mieux comprendre et à actualiser la stratégie des entreprises, leurs opportunités et leurs risques.

Les échanges avec les sociétés se font au travers des sociétés d'analyse externes qui nous donnent accès à des meetings (One on One, One to few, large group meeting, etc. ...).

Ces rencontres ont lieu généralement dans les locaux des sociétés d'analyse externes, des forums (organisés par nos brokers), ou au travers de visio-conférences ou conférences téléphoniques.

Le nombre d'émetteurs avec lesquels nous serons entré en relation sera communiqué dans le rapport annuel d'engagement.

5. Sensibilisation et communication sur la démarche ESG de Myria AM

La société de gestion cherche à sensibiliser ses clients sur les thématiques ESG et publie ainsi plusieurs documents disponibles sur son site internet :

Document	Données	Fréquence	Canal de diffusion
Reportings financiers et extra-financiers	Performances des fonds ESG et ISR gérés en direct et en délégation	Mensuelle (reportings extra-financiers mis à jour trimestriellement)	Site internet
Politique d'engagement, de vote et rapport de l'exercice de vote	Procédure, politique de vote et bilan de l'exercice des droits de vote	Annuelle	Site internet
Politique ESG	Contexte et grandes lignes de la politique ESG	Annuelle	Site internet
Politique d'exclusion	Procédure et politique d'exclusion pratiquée	Annuelle	Site internet